

Les fluides naturels, une priorité.

QUALICLIMAFROID fait bouger les lignes avec de nouvelles qualifications

Communiqué : Paris, le 15 novembre 2019. A compter du 8 novembre 2019, entre en vigueur le nouveau référentiel pour les qualifications Qualifroid et Qualiclimate de QUALICLIMAFROID. A la clé de nouveaux critères avec à l'honneur les fluides naturels et la simplification des démarches administratives pour les entreprises qualifiées. Cette refonte incarne surtout un engagement fort de QUALICLIMAFROID aux côtés de la profession pour sa transformation environnementale.

De nouveaux critères pour des qualifications plus pertinentes

Avec le nouveau référentiel, QUALICLIMAFROID dépoussière la qualification et la transforme pour en faire un atout majeur pour valoriser le savoir-faire des professionnels qualifiés. Au centre de la refonte, la valorisation des fluides naturels, un enjeu majeur pour les professionnels du froid et de la climatisation. « *Les qualifications d'entreprise Qualifroid et Qualiclimate renforcent leur pertinence vis-à-vis des acheteurs et prescripteurs qui voient en nos qualifications des outils d'aide à la décision, gages de confiance* », indique Claude MALLEY, Président de QUALICLIMAFROID.



Des démarches administratives simplifiées

Outre l'évolution des critères qui donnent aux qualifications plus de poids, les nouveautés concernent également l'instance qui examine les dossiers et rend les décisions. L'étude des dossiers se fait maintenant au fil de l'eau, diminuant fortement les délais de la délivrance des qualifications. Autre changement : moins de pièces justificatives à fournir. Le niveau d'exigence reste cependant le même, puisque ces pièces justificatives seront examinées lors de l'audit sur site. C'est le cas par exemple de la liste du personnel ou encore du bilan comptable. Enfin, une nouvelle tarification voit le jour, fonction des critères retenus pour la qualification.

Ce qui va changer pour les qualifiés actuels

Avec le nouveau référentiel, les qualifiés actuels voient leur certificat évoluer. QUALICLIMAFROID a traduit les critères de l'ancien référentiel pour générer les nouveaux certificats Qualiclimate et Qualifroid. Pour les télécharger ou les imprimer, il suffit aux qualifiés de se connecter sur l'interface web « l'Espace Qualifiés » avec ses identifiants et mot de passe. Cette traduction entre en vigueur à compter du 08 novembre 2019.

A propos de QUALICLIMAFROID :

Engagée depuis 1973 aux côtés des professionnels du froid et de la climatisation, QUALICLIMAFROID est une association à but non lucratif, dont l'expertise est exclusivement dédiée à la profession. Sa mission est de promouvoir les entreprises ayant démontré leurs compétences et leur savoir-faire, pour permettre aux donneurs d'ordres d'identifier des professionnels de confiance au travers des qualifications et des certifications QUALICLIMAFROID. **Plus d'informations sur www.qualiclimatefroid.com**